



Transformer en habitation un local commercial sur zone agricole

Par **jeremiep29**, le **30/06/2016** à **15:55**

Bonjour,

je souhaite acquérir un bâtiment situé sur 3700m² de terrain afin d'en faire mon habitation principale.

Ce bâtiment est ancien garage automobile enregistré en tant que local commercial de 400m² construit dans les règles avec permis de construire en 1973 sur dalle béton et charpente chêne en excellent état.

le terrain est classé au PLU en Zone Agricole.

mon but est de transformer une partie du garage (environs 100m²) en habitation sans modifier la façade ni la charpente, le reste me servira de stockage et atelier pour ma passion des utilitaires d'époques mais uniquement à titre personnel.

Ma compagne a été à la mairie et la personne lui a répondu, je cite : "ah non c'est en Zone agricole , c'est mort, nous sommes désolé blablabla", déçue, elle n'a pas demandé son reste.

n'y a-t-il vraiment aucun espoir ? sur internet je lis tout et son contraire, le propriétaire actuel trouve cela fort étonnant.

merci beaucoup de votre réponse

Jérémie